





plique du reste, par la perte nécessaire des illusions politiques de quelques hommes, qui avaient rêvé mieux de notre transformation sociale. Ces commotions, ajoute l'orateur, engendrent d'ailleurs bien des mécomptes d'ambition personnelle, bien des mécomptes d'intérêts particuliers. C'est l'ensemble de ces froissements, de ces déceptions, qui coïncident avec cette impuissance et cette soit prématurée de jouissances, apanage de nos jeunes générations, qui constitue au fond ce découragement qu'on signale aujourd'hui.

Je suis donc, continue l'avocat du gouvernement, moyennant certaines réserves qu'il est inutile d'indiquer, je suis donc d'accord avec les membres de l'opposition, et je repète après eux, qu'il y a faiblesse dans le pouvoir, discorde dans le sanctuaire de la législature; désordre dans nos finances, anarchie dans les intelligences, abâtardissement des caractères, déification de l'intérêt personnel; il y a exagération des droits et oubli des devoirs; partout absence de soumission, absence de dévouement.

Après cet aveu remarquable, et certes, pas suspect d'exagération dans la bouche de celui qui le prononce, l'orateur s'élève de nouveau contre la conclusion que l'on veut tirer de ces faits incontestables, pour s'en prendre aux personnes à qui est confiée la direction des affaires. La situation de la Belgique n'est due, selon l'orateur, qu'à l'esprit du siècle, aux idées qui sont en circulation, et aux principes dominants.

Ici l'orateur déclare pour la troisième fois, qu'il ne veut pas faire le procès aux institutions du pays, mais les précautions qu'il prend pour ne pas blesser les susceptibilités des admirateurs de ces institutions, prouvent à l'évidence, qu'ils attribuent en grande partie à elles, les maux dont tout le monde reconnaît et déplore l'existence.

L'orateur termine son plaidoyer pour le ministère en faisant un appel au patriotisme de ses collègues. Au lieu, dit-il, d'épuiser la Belgique en misérables luttes de portefeuilles, détournons-nous de ce terrain stérile de débats d'antichambre, pour les faire entrer dans le domaine des intérêts matériels. Il y a trop longtemps que les intérêts nationaux sont postposés à des vaines discussions, grâce à quelques rhéteurs qui parlent de tout excepté des intérêts qu'ils ont mission de défendre.

C'est un spectacle affligeant, ainsi termine l'orateur, que de voir des hommes qui sont la gloire du pays, des hommes unis par une longue communauté de talent et de patriotisme, s'entre détruire et se flétrir avec un acharnement sans exemple.

Le discours que l'on vient de lire provoque de graves et nombreuses réflexions, et contient de précieux enseignements pour tout homme qui exerce de l'influence sur les affaires de son pays. Nous nous proposons d'en faire le sujet d'un article spécial.

### Réponse au Journal de Bruxelles.

Le Journal de Bruxelles signale le silence qu'a gardé le Journal de La Haye, sur la discussion qui a rempli une grande partie de la séance du 17 janvier, de la Seconde Chambre des Etats-Généraux.

On sait que cette discussion avait été provoquée par une pétition portant la signature d'un certain G. A. v. d. Biesen, qui demandait à ce qu'il ne fut plus accordé de subside au Journal de La Haye au *Nederlandsch Nieuwsblad* au *Messenger de Gand* et à quelques autres journaux de ce pays-ci.

Le Journal de Bruxelles considère le renvoi de cette pétition au ministre, avec demande d'explications, comme une véritable défaite (nous citons textuellement) pour le cabinet de La Haye, et il semble attribuer le silence que nous avons gardé à ce sujet, à la circonstance, que cette discussion aurait fourni la preuve que le gouvernement hollandais persiste à soudoyer des journaux belges.

Le Journal de Bruxelles est complètement dans l'erreur. Il n'est résulté de ce qui s'est passé aux Etats-Généraux, ni dé-

faite pour le cabinet de La Haye ni preuve aucune de quo que ce soit au monde.

Les assertions que n'appuie aucune preuve, de la part de ~~quelques journaux~~ que l'état de la Belgique, dans ce qui est difficile peut-être de constater l'existence, ne méritent pas plus de foi, à notre avis, que ne le méritaient, aux yeux des journaux belges, les accusations de M. Devaux, lancées de la tribune contre M. Nothomb, accusations que les feuilles du gouvernement, et le *Journal de Bruxelles* est de ce nombre, ont également passées sous silence, dans le compte rendu de la séance du 19 janvier, bien que M. Devaux eût positivement articulé le fait, que les fonds votés pour l'encouragement des lettres, servaient en partie, à seconder la publication de journaux qui défendent la politique du gouvernement.

Il y avait du reste une raison toute spéciale qui nous faisait garder le silence sur l'objet en question. Nous étions à-peu-près certains, que l'on avait surpris la religion de la Chambre en la faisant délibérer sur une pièce apocryphe, dont il ne nous était pas difficile de deviner la honteuse origine. Or, comme il serait possible, que bientôt la Chambre fût elle-même instruite, que l'on a indignement abusé de sa bonne foi, pour l'entraîner à la démarche que l'on connaît, il nous est doublement d'avis, que toute cette affaire appartient au nombre de celles qui ne sont pas de nature à appeler sur elles l'attention de l'étranger.

Le seul point dans tout ce débat, que l'on aurait pu considérer comme susceptible d'offrir quelque intérêt pour d'autres pays, et spécialement pour la Belgique, c'était celui concernant les prétendus subsides au *Messenger de Gand*. Mais nous ferons remarquer aux rédacteurs du *Journal de Bruxelles*, qu'un nouveau et centième démenti de notre part, eût été chose tout-à-fait inutile, vis-à-vis de gens, disposés, comme eux, à ajouter foi aux mensonges qu'il plaît au premier inconnu de venir débiter à ce sujet. Nous pensons qu'il serait indigne du gouvernement néerlandais de se disculper de cette calomnie. Le gouvernement belge qui partage sans doute cet avis, aura souri, nous en sommes sûrs, en voyant un autre journal, l'*Indépendance*, l'engager sérieusement, à demander des explications au cabinet de La Haye, au sujet du prétendu fait, signalé par la pétition du soi-disant G. A. v. d. Biesen!

Dans la séance d'hier, la chambre des Etats-Généraux a adopté après une longue discussion, à une majorité de 28 voix contre 15, le projet de loi contenant le complément de l'instruction pour la chambre des comptes.

Dans la même séance, il est fait communication d'une missive de M. I. van der Hagen van der Heuvel, membre de la cour provinciale à Utrecht, tendant à prier la chambre de ne pas vouloir le porter sur la liste des candidats, à présenter au roi, relativement à la vacature de la place de membre de la haute-cour.

La chambre fixe à vendredi, le 26 de ce mois, le jour, pour dresser la liste de ces candidats.

Par un arrêté, daté du 26 octobre 1843, le roi a accordé des lettres de noblesse à M. P. van Akerlaken, membre de la seconde chambre des Etats-Généraux.

Nous donnons aujourd'hui, d'après notre correspondance particulière de Paris, la continuation de la discussion sur l'adresse, qui n'est publiée encore par aucun journal. (voir rubrique France.)

### Bourse d'Amsterdam, du 23 janvier.

Il est fait encore à la Bourse de ce jour beaucoup d'affaires en intégrales; ils ont été demandés même à des cours plus élevés, et sont restés plus

Les actions de la Société de Commerce ont continué leur marche d'antant, il y a une hausse de 2/10 à constater. Les affaires en actions de fer hollandais étaient également très-animées. Les ardoins, avec quelques affaires se soutiennent, les 3/10 sont fermes, il y avait surtout beaucoup de transactions en coupons de ardoins la cote est restée très-favorable. Cours de l'argent: prêt à garantie 2 1/2 à 2 3/4; prol. 2 1/2; escompte Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 55, 1/2 à 1; Holl. 5 1/2 100, 1/2 à 1; de Commerce 139 à 139 1/2; Ardoins 21 1/2. (Handels)

### Faits Divers.

Le 3 mai 1837, un tailleur de la rue du Helder avait à Ste.-Pélagie pour une somme de 6000 fr. un noble mate, alors âgé de trente ans, le comte Bujowich, lequel est sorti que le 17 février 1842. Or, ces cinq ans moins qu'il a vécu, le comte Bujowich les a littéralement passés dans la chambre; pas une fois il n'est descendu dans le jardin, pas une fois on ne l'a vu se promener dans les corridors. Bien qu'il d'une politesse exquise lorsque, par hasard, on lui adressait la parole, jamais il n'a mis le pied dans la cellule d'un de ses pagnons, jamais il n'en a invité un à entrer dans la sienne. Pendant cinq ans, on ne l'a pas vu ouvrir un livre, ou parcourir un journal, ou faire œuvre quelconque de ses dix doigts; il passait ses journées entières debout, devant sa fenêtre, jours cravaté, colleté, boutonné jusqu'en haut; à la fin n'avait plus de linge, mais ses bottes étaient vernies chaque matin par un délégué qui le payait à cet effet. Pendant cinq ans le comte Bujowich n'a pas pris un bain; mais sa belle noire a toujours été peignée et ambrée, comme s'il eût été au bal. Pendant cinq ans, il n'a écrit que deux lettres et reçu que deux visites.

La première fois, deux ans environ après son incarcération on vit arriver le tailleur de la rue du Helder, et la conversation s'engagea au greffe (les orfèvres ne pénétrant jamais dans l'intérieur). — Monsieur le comte, sous m'avez l'honneur de me faire appeler, que puis-je pour votre service? Monsieur, j'ai épuisé mes ressources personnelles, un honnête homme moi ne saurait vivre avec 85 centimes par jour. Puis vous me croyez bon pour vous payer 6,000 fr., je vous paie aussi bien une somme plus forte, quand j'aurai vendu mes mains en Dalmatie. — Cela me paraît juste, M. le comte, bien des désirez-vous? — Je voudrais 50 francs par mois en sous-mains alimens. — Vous les aurez; trop heureux de vous être agréable. — Est-ce tout ce que vous désirez? — Absolument tout, et je vous suis fort reconnaissant. — Ne parlons plus de cela, je vous prie; je suis bien votre serviteur, mon cher monsieur le comte. Et pendant les trois autres années les 50 francs de supplément furent versés tous les mois au greffe aussi régulièrement que les 31 francs d'aliment.

Le 17 février 1842, on vit revenir le tailleur, suivi de deux commissionnaires portant une lourde malle. M. le comte, dit-il, j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, et j'accepte toutes vos propositions. Je vous rends la liberté, je vous apporte une masse d'effets en rapport avec votre rang; j'y ai joint un tre, chaînes, épingles, bagues, lorgnon, tout ce qui se fait plus élégant. Voici dans cette bourse 500 francs en or, pour quinze jours que vous désirez passer à Paris, pour vous débarrasser un peu, ou plutôt pour faire votre carnaval. Ces 500 francs sont uniquement pour vos menus plaisirs, car j'ai pris la précaution de payer à l'avance le logement et le domestique que je vous ai retenus à l'hôtel des Princes. Mon notaire va venir, et nous signerons un petit acte qui m'assure le recouvrement de toutes mes avances, s'élevant aujourd'hui à 18,000 francs, auxquelles il faudra, il conviendra d'en ajouter 3,000, que je remettrai à un second clerc, qui veut bien partir avec vous en poste, dans quinze jours, se charger de payer partout et de me rapporter l'argent.

Le notaire vint; l'acte fut dressé, la main-levée de l'écrit donnée. M. le comte s'amusa fidèlement quinze jours, après qu'il s'y était engagé. Le seizième, il partit avec le deuxième clerc, qui n'avait jamais fait un aussi agréable voyage; et

possait violemment son neveu en lui disant:

— Est-ce que tu oserais porter la main sur moi, malheureux. — Il me faut ce paquet, je le veux, reprit de Prozny exaspéré. — La tante oubliera le rôle qu'elle avait voulu jouer, et l'œil sanglant comme une louve qui défend ses petits, la voix altérée et furieuse, elle répondit: — Tu ne l'auras pas, tu me tueras plutôt que de l'avoir. — En prononçant ces paroles, elle serrait ses jupons autour d'elle, de façon que Silvestre comprit qu'elle avait caché le contenu de ce paquet dans les vastes poches antiques qu'elle portait sous sa robe.

Il s'arrêta et se tut, frémissant de colère; car plus sa tante voulait lui cacher ce que renfermait cet étrange message, plus il comprenait qu'il lui était nécessaire de le savoir.

— Ma tante, reprit-il après un moment de silence et en essayant de se calmer, je vous le jure sur l'honneur de mon père, vous ne sortirez pas d'ici que je ne sache ce qu'il y avait dans ce paquet.

— Mais tu veux donc m'assassiner, misérable! dit Mlle de Prozny en se reculant dans un coin de la chambre.

Le regard de la vieille femme était hagard, ses lèvres tremblaient convulsivement; de Prozny fut épouvanté.

— Voyons, ma tante, lui dit-il doucement, revenez à vous, écoutez la raison; n'oubliez pas que ce paquet était à mon adresse, qu'il était pour moi, pour moi seul.

— Non, non, dit Mlle de Prozny d'une voix brève et saccadée; c'est mon bien, elle me l'a rendu, je la garderai.

Ces paroles, échappées à la terreur de Mlle de Prozny, frappèrent Silvestre d'un nouvel étonnement; sans l'éclaircir complètement sur le mystère qu'il cherchait à pénétrer, elles dirigèrent ses idées du côté de la vérité, et il s'écria en avançant vers sa tante qui se rencoignait tout-à-fait dans l'angle du mur, prête à se défendre, comme une bête fauve forcée dans sa tanière:

— C'est Mlle Durand qui a apporté ce paquet? — Je ne sais pas, fit Mlle de Prozny d'un ton égaré.

— Et dans ce paquet reprit Silvestre, en faisant encore un pas en avant, il y avait de l'argent peut-être? — Ah! s'écria Mlle de Prozny, en portant ses ongles au visage de Silvestre, tu veux me le voler. Tu ne l'auras pas, tu ne l'auras pas; il y a assez longtemps que je meurs de faim. Ne m'approche pas, ne m'approche pas!

Il n'y avait plus de doute pour de Prozny, c'était de l'argent qu'on lui avait envoyé, et cet argent, c'était Mlle Durand qui le lui avait remis ou qui le lui avait fait remettre. Il oublia un moment la résistance de sa tante, la position étrange où il se trouvait vis-à-vis d'elle, pour ne sentir que le coup violent et douloureux qui venait de le frapper au cœur.

— Oh! de l'argent! de l'argent à moi! s'écriait-il avec des larmes de rage et de désespoir.

ne pensait qu'à une chose, elle ne pensait qu'à la défense de ce trésor dont elle s'était emparée.

Tout-à-coup, cependant, Silvestre s'arrêta soudainement devant sa tante et lui dit d'une voix impérative et résolue: — Cet argent, vous allez me le rendre à l'instant même.

La tante ne répondit pas, mais elle laissa échapper un ricanement âcre et insolent.

— Cet argent! vous dis-je, reprit Silvestre tout-à-fait poussé hors des bornes.

Jamais passions irritées à un plus haut degré ne furent en présence. Tout l'orgueil de Silvestre se soulevait à la pensée de garder une obole de cette aumône qui lui avait été faite à son insu.

Toute l'avarice de la vieille femme se réveilla et qui se voit enfin à l'abri du besoin était éveillée dans le cœur de Mlle de Prozny.

Cette fois encore elle ne répondit pas à son neveu; ce silence ne fit qu'accroître la fureur de Prozny, et, oubliant le respect dont il avait jusque-là entouré sa vieille tante au milieu même de ses plus violentes injustices, il s'empara de ses deux mains, et, les comprimant avec violence dans les siennes, il lui dit encore une fois:

— Cet argent, voulez-vous me le rendre? — La vieille ne se débattit point, mais suffoquant de rage et de colère, elle se prit à lui dire:

— Assasin, assassin!

Ce mot rappela Silvestre à lui-même, il lâcha les bras de sa tante, et tombant assis sur le lit il s'écria avec des larmes et des sanglots:

— Oh! misérable, que je suis! Pourquoi suis-je né?

La tante se taisait en l'examinant sans cesse... Silvestre se leva tout-à-coup, et d'une voix dont la sincérité et la douleur eussent touché une âme moins cuirassée de méchanceté que celle de Mlle de Prozny, il lui dit:

— Mais vous comprenez bien que si je ne peux pas rendre cet argent, il faut que je me tue, car je serai un homme déshonoré, à tout jamais déshonoré.

— Ah bah! reprit la vieille tante en haussant les épaules, ce sont des phrases.

— Non, je vous le jure, reprit Silvestre, non, si demain cet argent n'est pas retourné entre les mains de celle qui l'a osé me le donner, je me fais sauter le crâne, je vous le jure encore, sur l'honneur de mon père.

— A ton aise, mon garçon reprit la vieille, il vaut autant mourir comme cela que de faire, et si tu le veux absolument, chacun est libre de disposer de soi.

Rien ne manquait à la cruauté de cette réponse, ni l'indifférence de l'accent, ni la triviale expression du geste, ni le profond dédain de la physionomie. C'était le dégoût complet de toute tendresse, de tous souvenirs, de toute crainte.

encore d'un ton plus dégagé.

— A ton aise, mon garçon, à ton aise; tu ne seras pas le premier qui aura tué parce qu'il n'a ni cœur, ni courage, ni volonté. Au fait, quand on a bon à rien, je ne vois pas trop ce qu'on a à faire en ce monde.

Il y avait dans ces paroles un accent joyeux et féroce qu'il nous est impossible de peindre à nos lecteurs; certes, nous avons bien souvent essayé de pénétrer dans les minutieux mystères qui font agir et parler le cœur des hommes, et souvent, nous avons été fâchés de reconnaître notre impuissance à guider nos lecteurs dans ce dédale toujours nouveau et presque toujours inextricable. Mais la dureté glacée d'un cœur de vieille fille est cent fois plus incompréhensible, que les agitations les plus folles d'une âme vivement impressionnable.

Par une incantation incompréhensible, ce qui vivait en Mlle de Prozny était pour ainsi dire mêlé tout-à-coup au trésor qu'elle avait entre ses mains. L'avenir de sa vie, ses désirs, ses besoins et jamais satisfait, ses rêves de bien-être, restreints sans doute, mais jusque-là considérés comme impossibles, mille petites privations de la misère disparues tout-à-coup; toutes choses sembleraient ridicules s'il fallait les dire; mais elle ne pouvait pas pour monter jusqu'à quel point la pauvreté avait ravivé cette âme: un de crème dans son café, un peu de sucre dans sa crème, du bouillir tous les jours, un jupon ouaté, un châli pour avoir point si froid, un lit moins quelconque du vin potable, du feu assez pour se chauffer, la liberté de se lever à son aise sans le pain, la viande, le chandelle, tout cela elle le portait avec ce trésor qu'elle avait pris à son neveu. tout cela elle s'en était allée par espérance, et c'est à tout cela qu'il lui fallait renoncer.

Elle avait raison de le dire. Lui arracher tout cela, c'était la voler, c'était l'assassiner, car elle n'avait vécu jusqu'à ce jour que soutenue chaque jour par l'espérance d'une vie molle, et si, lorsqu'elle se présentait à elle, il fallait y renoncer, autant valait mourir.

— Quel hasard, quel événement, quelle révolution pouvait lui rendre ce que Prozny voulait lui arracher par un caprice, par une faiblesse délicate par un vol? car du côté de la moralité de son action, Mlle de Prozny était parfaitement tranquille. En ce moment elle ne prenait rien à son neveu. Elle de Silvestre lui avait fait perdre près de cent mille écus, et à supposer que cent mille francs appartenaient à son héritier, elle ne faisait selon sa conscience que reprendre son bien. Au milieu de cette passion aveugle qui l'entraînait, Mlle de Prozny n'eût pas gardé un lien à son neveu, si elle ne s'était cru le droit de s'emparer de tout ce qu'il possédait. Elle était aussi dans sa passion que Silvestre dans son sentiment de dignité, elle était vaincue de son droit, et avait pris la résolution de le défendre implacablement.

De Prozny ne fit pas toutes ces réflexions; il sentit que sa tête se perdait dans le conflit d'idées et de douleurs que l'agitation en lui, et dit à sa tante:

— Demain, nous reprendrons cet entretien; demain, j'aurai décidé ce que je dois et ce que je veux faire; jusque-là, je ne vous demande qu'une chose, c'est de ne pas quitter cette maison sans m'avoir parlé.

La tante se détourna avec dédain de son neveu, une fois encore vaincue la lutte qu'il avait engagée avec elle, et Silvestre retourna dans sa chambre la tête et le cœur perdus, et avec cette pensée qu'il était enfin arrivé à son but. Le malheur qui n'a d'autre asile que la mort.

(La suite à demain.)



à son retour, annonça au magnifique tailleur, que soit à cause des majorats ou des hypothèques qui grèvent les domaines de M. Bjowich, il est plus que douteux qu'il retire jamais plus de ces 21,000 fr.

On écrit d'Aix-la-Chapelle :  
 Un événement dont les suites auraient pu être bien fâcheuses depuis quelques jours l'objet de toutes les conversations. M. M..., habitant de notre ville, éprouvait depuis quelques temps des douleurs rhumatismales dont la violence et la durée exaspéraient le malade et étaient même de nature à donner à sa famille et à ses amis de sérieuses inquiétudes. Ces jours passés Mme M..., assise près du lit de son mari, que venait de quitter le médecin, s'efforçait de le calmer, par des paroles consolantes mais en raison de la douleur, les cris de M. M... augmentaient ; la femme, épouvantée, avait cessé des remontrances inutiles, quand tout-à-coup le malade s'écria : ... *Tout ce que je désire, c'est que le diable m'emporte.* A l'instant même la porte s'ouvrit, une chose de forme humaine, à figure noire et hideuse apparut dans la chambre et s'avance vers le lit... Frappé d'horreur, le malade voyant Satan répondre à son appel, se cache la face sous la couverture, et se croyant déjà entraîné dans le noir, il pousse des cris affreux en invoquant non plus le diable, mais toutes les puissances célestes pour le retirer des griffes du démon... Aux cris plus que violents de leur maître, les domestiques se précipitent dans la chambre du malade. Mme M... était étendue sans connaissance aux pieds du lit, son évanouissement dura sept heures, on eut toute la peine du monde à calmer M. M... Une crise aussi violente fit craindre un instant qu'il n'eût perdu la raison, mais les soins qu'on lui prodigua eurent un heureux résultat.

Dans la soirée, l'apparition fut expliquée. Le médecin, en consultant le malade, s'était rendu chez M. Monnheim, pharmacien, qui recommanda à celui-ci d'envoyer de suite les médicaments prescrits à M. M... M. Monnheim envoya son domestique, et tout le monde connaît à Aix le vieux nègre qui sert de domestique à M. Monnheim, le pharmacien.

Dans l'après-midi du 19 de ce mois, un fou s'est introduit dans le palais de St.-James (à Londres). Son nom est Kilburn, quoiqu'il ait déclaré s'appeler William James Killman (le meur d'hommes) ; il est âgé de 30 ans environ. Il a été introduit dans le palais au moment où, muni d'une clef, il avait pénétré dans le *Co-lour-yard* et se promenait dans la cour. Il a été immédiatement et conduit devant un magistrat, il a déclaré qu'il venait prendre possession du palais ; que le peu de monde qui se trouvait dans le palais, qu'il lui semblait qu'on regardait d'une telle manière, qu'il lui semblait qu'on avait l'intention de lui pour roi. Le reste de ses paroles n'a été que l'égarement complet. Kilburn a été conduit à la maison de St.-Martin. Son père et ses amis se sont rendus à la prison, magistrat ; pour obtenir qu'il fût envoyé dans un asile d'aliénés.

**EXTERIEUR.**

**De la frontière, le 11 janvier :**  
 Ces jours derniers, on a élu pour la session prochaine de l'assemblée nationale en Valachie, les six députés suivants, dont les places étaient vacantes depuis l'année passée. Ce sont : le prince Charles Ghika, Aleko Ghika, Constantin Kantakuzeno, Constantin Spuzo, Balatschano et Creszulesco, qui, selon des rapports de Bucharest, sont tous adversaires déclarés de l'hospitalité actuelle, non moins que du consul de Russie, ce qu'on peut attribuer surtout à Kantakuzeno, le ministre destitué par le général Dunaïev. Par cet événement, le consul-général russe, M. de Schenkoff, se voit dans une position un peu fâcheuse, attendu que le changement qu'il avait opéré est ainsi paralysé en partie, et qu'il redoute d'avoir un grand compte à rendre à sa cour.

**CONSTANTINOPLE, 3 janvier.** Le 1<sup>er</sup> du courant, on a célébré dans cette capitale le Kourban Bairam de la manière accoutumée. Le Sultan se rendit le matin dans la mosquée du Sultan Ahmed en portage solennel.

Par suite du démêlé qui existe entre le gouvernement sarde et la régence de Tunis, la Porte s'est trouvée engagée à nommer un commissaire, qui partira sous peu pour cet endroit.

**Lamik-Pasha**, nommé commandant du corps d'armée arabe, est arrivé aujourd'hui de Monastir. Suivant les nouvelles dont il est porteur, les Albanais, intimidés par les mesures prises contre eux, étaient redevenus tranquilles.

**GRÈCE.** — Une correspondance de la frontière de Russie, du 11 janvier, mande ce qui suit :  
 Suivant des rapports certains, venus de St.-Petersbourg, le cabinet russe a désormais accédé définitivement aux résolutions de la conférence de Londres, touchant les affaires de Grèce. On croit que, tout en reconnaissant la révolution du 15 septembre, les résolutions basent la nouvelle constitution sur des principes monarchiques et donnent à la prérogative royale la plus grande étendue possible ; qu'elles assurent la succession telle qu'elle est dans le premier acte constitutif, à la dynastie actuelle. Les Grecs défendent le titre de roi de Grèce contre la dénomination de « roi des Grecs » que voudraient quelques novateurs ; qu'ils admettent pas d'agrandissement du territoire actuel en particulier par l'incorporation de l'île de Candie ; mais qu'elles accordent une prolongation de cinq ans pour le paiement au prorata des intérêts de la dette en ajoutant : « si la constitution du pays le permet. »

**AUTRICHE.** — Goritz, le 15 janvier. Plusieurs médecins, après s'être consultés sur l'état de S. A. R. le duc d'Angoulême, ont déclaré que la maladie du prince provenait d'un durcissement cancéreux dans la région où les intestins aboutissent à l'estomac, et que si par un traitement convenable les jours de l'auguste malade pouvaient être prolongés jusqu'au commencement du printemps, on ne désespérerait pas de sa guérison. On se fait alors prendre au prince les bains de mer de Venise, qui plus d'une fois ont prouvé leur efficacité contre de pareilles maladies. Le conseiller-aulique de Nell est de retour de Berlin. On croit qu'il a complètement atteint le but de sa mission. On croit que la première convention postale qui sera publiée, sera celle conclue avec la Sardaigne.

M. de Geringer, conseiller de régence, a été chargé par le gouvernement des travaux préparatoires relatifs à la délimitation des frontières du côté de la Turquie et en partie du côté de

de Russie, question qui avait chagriné depuis la paix de Passarowitz.

La résolution royale en réponse au second message de la diète de Hongrie au sujet de l'emploi de la langue latine pour les députés croates, sera publiée dans quelques jours.

**PRUSSE.** — BERLIN, 21 janvier. Voici les nouveaux bulletins publiés sur l'état de S. M. la reine de Prusse :  
 Bulletin du 19. S. M. la reine a peu dormi cette nuit, cependant l'éruption de la peau commencée à disparaître, il n'y a presque plus de fièvre, et l'état de S. M. est tout-à-fait satisfaisant.  
 Dr SCHONLEIN, Dr STROSCHE.  
 Bulletin du 20. S. M. la reine a dormi pendant quelques heures, la fièvre l'a entièrement quittée, en sorte que l'état de l'auguste malade ne laisse rien à désirer. Dr SCHONLEIN, Dr STROSCHE.

**ALLEMAGNE.** — Toutes les nouvelles de Berlin annoncent qu'il n'y a pas à compter avant 1846 sur une modification du tarif du Zollverein. On avait cru que la détresse extraordinaire dans laquelle se trouvent plusieurs branches d'industrie importantes, déterminerait la conférence à s'écarter cette fois-ci, par exception, de la clause des statuts du Zollverein, suivant laquelle le tarif ne peut être modifié que tous les trois ans. Mais la conférence n'a pas été de cet avis, et elle s'est bornée, à cet égard, à des délibérations préparatoires, destinées à faciliter l'accord entre ses membres quand le moment sera venu.  
 On écrit de Francfort, qu'il a été signé pour 17 millions à peu près de florins, par des personnes qui s'intéressent dans la première moitié ou le déboursement préalable d'un million de florins de l'emprunt à trois pour cent, pour le chemin de fer.

**ANGLETERRE.** — LONDRES, le 20 janvier. D'après les arrangements arrêtés, la reine, qui doit faire l'ouverture du parlement en personne le 1<sup>er</sup> février, arrivera au palais de Buckingham le 30 ou le 31. S. M. ne restera qu'une semaine au plus à Londres et retournera à Windsor, où la cour séjournera probablement jusque vers le milieu du mois d'avril. La santé excellente dont jouit la famille royale dans cette résidence est le principal motif pour lequel S. M. ne viendra séjourner à Londres pour la saison, que vers l'époque que nous venons d'indiquer.

Il y a eu aujourd'hui à 3 heures un nouveau conseil de cabinet au Foreign-Office ; tous les ministres y assistaient.

Dimanche dernier le magnifique collège du Roi Guillaume, à Castletown, dans l'île de Man, est devenu la proie des flammes. L'incendie a commencé vers deux heures du matin et s'est développé avec tant de rapidité, qu'au bout de quelques heures la chapelle et la plus grande partie des bâtiments du collège étaient entièrement détruits. Les élèves au nombre de 50 qui sont en pension dans cet établissement, ont couru les plus grands dangers, mais heureusement on n'a eu aucun accident grave à déplorer. Malgré tous les efforts possibles on n'a pu sauver la bibliothèque du collège qui contenait une collection nombreuse de manuscrits anciens et précieux. La perte des bâtiments seuls est évaluée à 4,000 liv.

Voici le relevé de la circulation des banques du royaume uni pour les 4 semaines expirées le 6 janvier :

Angleterre. — Banque d'Angleterre,	L. 18,984,000
Banques particulières,	4,822,675
Banques à fonds réunis,	3,234,999
Ecosse. Banque publ., partiel. et à fonds réunis,	2,901,746
Irlande. Banque d'Irlande,	349,650
Banques particulières et à fonds réunis,	2,361,189
Total	35,774,259
Encaisse à la banque d'Angleterre,	14,638,000

Ce relevé, comparé à celui des quatre semaines précédentes, offre les résultats suivants :  
 Augmentation dans la circulation de la banque d'Angleterre, 173,000 L. ; des banques particulières 289,627 ; des banques à fonds réunis, 73,966 L.

Il y a diminution dans la circulation des banques d'Irlande et d'Ecosse, savoir pour l'Irlande de 28,312 liv. et pour l'Ecosse de 265,174 liv.

Enfin l'encaisse de la banque d'Angleterre offre l'augmentation en espèces de 1,642,000. Il y a aujourd'hui en espèces à la banque 14,638,000 liv. ou environ 175,656,000 fl. Jamais l'encaisse de cet établissement n'avait atteint un chiffre aussi élevé.

**ESPAGNE.** — MADRID, 18 janvier. Les ministres des finances M. Carrasco, qui ne veut laisser aucune partie de l'administration en souffrance, a eu aujourd'hui une longue et intéressante conférence avec les sommités ecclésiastiques. Le but de cette conférence avec les premiers prélats de notre église était, d'aviser aux moyens d'assurer, de la manière la plus efficace, le service du culte et l'entretien du clergé.

Le ministre de la guerre a demandé à M. Carrasco, qui s'occupe de les lui fournir, 2 millions de riaux nécessaires pour l'organisation de certains corps de l'armée.

M. Juan de la Concha est nommé ministre résident en Belgique. M. Garcia Villalta est nommé chargé-d'affaires d'Espagne en Grèce.

Depuis quelque temps les Anglais font une concurrence mortelle aux maîtres de forges de l'Espagne, par l'introduction d'immenses quantités de fonte de fer. Les usines des provinces basques souffraient surtout de cette rivalité, devant laquelle se brisaient tous leurs efforts ; mais nous apprenons que le gouvernement, convaincu de la justice des réclamations des maîtres de forges, et voulant protéger l'industrie nationale, est décidé à élever les droits qui pèsent sur le fer étranger. On nous assure que ce droit sera porté à 26 p.c.

**FRANCE.** — PARIS, 22 janvier. M. Crémieux a déposé aujourd'hui un amendement au dernier paragraphe du projet d'adresse. Cet amendement consisterait à ajouter après les mots : « Vos sermons et les nôtres ont cimenté cette union : »  
 « Ces mots : Oeuvre de grandeur et de souveraineté nationales, notre révolution de juillet dédaigne d'impuissantes manifestations. En plaçant votre dynastie sur ce trône constitutionnel, elle a placé vos droits sous l'impérissable garantie de l'indépendance et de la loyauté du peuple français ; en punissant la violation de la foi jurée, elle a consacré pour jamais en France la sainteté du serment. »

Le paragraphe de la commission sera voté à une grande ma-

rité, malgré la coalition de quelques membres de la gauche avec l'extrême droite. MM. Ducois et Bethmont ont, du reste, maintenu le mot *félicité* dans la dernière séance de la commission, nous les attendons à la discussion du paragraphe, qui aura lieu jeudi prochain.

**Chambre des députés.** — Présidence de M. Sauzet. — Séance du 22 janvier 1844. — M. le président : La chambre reprend sa discussion du projet d'adresse. La parole est à M. Thiers en faveur de l'amendement de M. Billault sur le § 4.

M. Thiers : Messieurs, les paroles que j'ai prononcées dans les bureaux sur le projet, ont été commentées et mal interprétées. C'est pour leur rendre leur véritable sens que je monte à cette tribune, c'est un devoir pour moi de les rétablir. Je dirai à la chambre ce que je pense sur la question immense qui l'occupe. Je le fera en évitant toute discussion personnelle, M. le ministre des affaires étrangères a agi de même à mon égard. Je l'imiterai. De 1830 à 1836, l'alliance de la France avec l'Angleterre a été intime. De 1836 à 1839, elle s'est relâchée ; en 1840 elle fut rompue. C'est cette même alliance qu'on cherche à renouer et qu'on représente comme existant en 1844.

En 1830, l'Angleterre nous donna des preuves d'intérêt. Lors de la séparation de la Belgique avec la Hollande, elle se trouva en sympathie d'opinion avec nous, et ce fut la source de notre union avec cette puissance. D'ailleurs en toute occasion, en toute circonstance, l'Angleterre s'est montrée contraire à nos intérêts. On sait depuis longtemps que je ne suis pas l'adversaire de l'alliance anglaise ; mais le temps détruit bien des illusions. L'expérience nous a inspiré quelque réserve ; aussi, avant de nous prononcer sur la possibilité d'un accord sincère, d'un accord parfait entre la France et l'Angleterre, nous devons regarder la question de très-près. Nous devons examiner s'il ne serait pas possible au ministère d'obtenir pour les droits du pays quelque satisfaction qui mette à couvert la dignité de la chambre et celle de la France. Avant de rien décider, il faut que les exigences nationales, celles qui sont dictées par le bon droit et par l'honneur, il faut que ces exigences obtiennent satisfaction pleine et entière. J'ai parlé de l'origine de l'alliance anglaise, de son progrès jusqu'en 1836. A compter de cette époque, cette alliance n'est plus qu'un mensonge ; nous nous y confions, et elle ne produit plus pour nous qu'échec sur échec. La Belgique ne peut obtenir les satisfactions auxquelles elle avait droit au sujet du Limbourg et de Luxembourg ; des luttes sourdes s'établissent en Espagne ; on nous oblige à évacuer Ancône. A ce sujet, nous nous sommes ligués contre le cabinet du 15 avril.

C'est que nous étions frappés des échecs successifs de la politique française. L'inimitié anglaise était la cause des symptômes de déclin que nous remarquons. Nous avons combattu le 15 avril, malgré l'estime personnelle que nous inspirait son chef. La mauvaise volonté de l'Angleterre s'est manifestée jusqu'à l'époque où, jetant le masque, en 1840, elle s'est montrée ouvertement hostile. Dans cette situation, la chambre avait pensé que l'isolement était la politique à suivre. Le cabinet a jugé que cette politique ne se manifestait point par des résultats assez prompts. Il a voulu refaire d'abord le concert européen ; puis des manifestations fâcheuses lui ayant prouvé que ce concert européen, auquel il aspirait, n'était qu'une chimère, il s'est replié tout-à-coup sur l'alliance anglaise ; résolution extraordinaire de la part de M. Guizot, et à une époque si voisine encore de la rupture du 15 juillet.

L'orateur est convaincu que l'alliance anglaise, qui était autrefois indispensable à la paix de l'Europe, n'a plus la même importance. Personne aujourd'hui ne veut la guerre, ni la Russie, ni l'Autriche, ni la Prusse. La Russie est trop préoccupée de la Pologne pour rechercher la guerre, l'Autriche trop préoccupée de l'Italie. La France n'a plus à craindre la guerre européenne, à moins qu'elle ne la veuille absolument. Ce que nous remarquons en France, ce mouvement commercial et industriel, ne nous est pas propre. Il est général en Europe. Tout le monde veut la paix et la tranquillité ; l'Angleterre, la première entre toutes les puissances, en a besoin.

L'alliance anglaise n'est donc plus la garantie de la paix. Elle a pu beaucoup, elle n'est plus indispensable. Quant à l'Espagne, M. le ministre des affaires-étrangères a mis en parallèle la situation de 1844 et celle de 1840. Un seul homme d'état a fait beaucoup en Espagne dans mon opinion ; c'est le hasard. Si ce n'est pas le hasard, je dis qu'il n'y a pas beaucoup à se vanter de ce qu'il s'y passe. Je n'ai cessé de faire des vœux (car l'Espagne est nécessaire à la France) pour que nos rapports avec ce pays s'améliorent. Mais tant qu'une administration ferme et forte n'existera pas en Espagne, votre gouvernement ne pourra rien faire dans ce pays. Vos intérêts commerciaux y seront sacrifiés. Aujourd'hui, malgré les droits de douanes, l'Angleterre trafique en Espagne, comme s'il n'y en avait pas.

Pour la Grèce, qui représente, à mes yeux, la question d'Orient, sous une nouvelle forme, où en sommes-nous ? Dans l'ancienne politique, la France était, dans l'Orient, l'unique protectrice des populations chrétiennes. En Orient, une tradition représentait comme sauveurs, le drapeau de Saint-Louis et celui de Louis XIV. Ces populations avaient relevé ce drapeau transfonné, mais glorieux et puissant. Aujourd'hui, l'Angleterre serait d'accord avec nous ; à quelle condition ? à la condition de partager l'influence ; à condition d'un protectorat commun ! Je conçois, de sa part, une entente cordiale.

La Russie jette un regard de convoitise sur ces belles régions, qui à toutes les époques ont fixé l'attention de toutes les puissances. Je concevais qu'on se fût allié à l'Angleterre pour s'opposer à cet empiètement. Du moins l'entente cordiale n'a-t-elle eu ce résultat ? Nullement. La Russie continue à faire son ascendant à Constantinople. Notre diplomatie qui devait, réunie à celle d'Angleterre, faire reculer le czar, n'a eu aucun succès. Ou bien si nous faisons acte de vie ou de puissance, ce n'est qu'à la suite de l'Angleterre, nous nous plaçons à sa remorque. En servant les intérêts anglais, n'eût-il pas été sage de ménager les intérêts français. Ne serait-il pas habile de ne pas tellement engager notre politique dans les intérêts de la politique anglaise qu'elle nous fut aussi profitable ? L'impatience du cabinet à rétablir l'alliance anglaise va contre le but même qu'il se propose. Il a foulé aux pieds les ressentiments du pays (*bruit au banc des ministres*).

Je suis étonné de cette interruption, que je ne veux pas qualifier. Je le répète, les résultats sont là pour justifier mes paroles. Après 1840, vous avez si peu deviné l'opinion du pays, que vous vous êtes hâté de travailler au rapprochement des deux gouvernements.



Rapprocher les deux gouvernemens, telle a été votre intention immédiate. Vous n'en avez pas eu d'autre et pour le prouver, je n'ai besoin que de m'en référer à vos propres paroles. Quand les deux chambres ont discuté la question du droit de visite, vous avez vous-même déclaré, que les premières difficultés pour négocier proviendraient des ressentimens de 1840. Je suis donc fondé à dire qu'en travaillant dès l'origine à rapprocher les deux pays, en prenant l'initiative de cette résolution, vous avez volontairement méconnu les sentimens du pays.

Une longue interruption suit ce discours.

M. Guizot, ministre des affaires-étrangères, monte immédiatement à la tribune pour répliquer.

La séance continue au départ du courrier.

## VARIÉTÉS.

### SCÈNES DE LA GUERRE DU CAUCASE.

La guerre si opiniâtre que, depuis plus de quarante années, les peuplades demi-civilisées qui habitent les vallées alpêtres du Caucase soutiennent contre les armées si vigoureusement disciplinées de la Russie, offre chaque jour des scènes militairement pittoresques dont on ne se fait qu'une idée bien incomplète en Europe, et dont la guerre d'Algérie elle-même ne présente que de imparfaites analogies. Peintes par un militaire russe qui, par sa situation particulière, se voyait obligé de prendre part aux expéditions les plus aventureuses (1), elles ne peuvent qu'intéresser vivement la curiosité de nos lecteurs, et c'est ce qui nous engage à mettre sous leurs yeux quelques-uns de ces épisodes guerriers, extraits du portefeuille de cet officier, et dont l'un des rédacteurs de l'Univers a fait la traduction.

La guerre que les troupes russes font actuellement à ce que l'on appelle communément les Tcherkesses (Circassiens), dénomination impropre sous laquelle on comprend toutes les peuplades répandues dans la vaste chaîne du Caucase, a depuis plusieurs années, perdu son caractère offensif, pour ne conserver qu'un caractère purement défensif. L'armée russe a cessé de poursuivre ses plans de conquêtes, pour se borner à repousser les irruptions qu'entreprennent tour-à-tour les nombreux essaims de guerriers qu'envoient sur leur territoire les belliqueuses hordes de la montagne.

Depuis quarante-cinq ans, le Kouban forme, dans ces parages, la dernière limite des possessions russes; au delà du fleuve s'étend un terrain considérable qui se termine au pied du Caucase, et dont les habitans, Tcherkesses comme ceux de la montagne, sont respectés par eux-ci, bien qu'ils gardent la plus stricte neutralité entre les deux peuples ennemis, et qu'ils fréquentent les marchés russes, où ils échangent les produits de leur sol contre des marchandises fabriquées en Russie. Il y a même des tribus dont les chefs sont alliés et tributaires de la Russie, et qui, comme on le verra plus loin, deviennent souvent les auxiliaires les plus utiles des armées russes.

Tout le long de la frontière on trouve, à la distance de vingt versts (cinq lieues) les uns des autres, des villages fortifiés (soubour) des Cosaques, entre lesquels sont établis des postes (soubour) et entre ceux-ci des piquets qui ne veillent que le jour, et qui, pour la nuit, se replient sur ces postes. La force des troupes, employées à ce service de sûreté de la frontière, forme un total d'environ cent vingt-huit mille hommes. Ces dispositions défensives donnent une idée assez juste de la continuelle vigilance qu'exige la sûreté de la population russe ciskoubanienne pour la préserver des subites incursions et des brigandages des Tcherkesses, toujours prêts à se jeter sur elle, malgré le cours du fleuve qui la protège. L'on verra plus tard à quelles représailles donnaient lieu ces fréquentes incursions.

Un jour, dit notre narrateur, il s'agissait de ravitailler une forte redoute avancée dans la montagne, pour tenir en bride ses belliqueuses populations, et d'en relever la garnison. Pour qu'une pareille entreprise offre quelques chances de succès, il est absolument nécessaire de composer un détachement d'élite de mille hommes au moins; un moindre nombre de troupes serait exposé à être cerné par les montagnards et détruit par eux. Le détachement se composait d'un bataillon d'infanterie de cinq à six cents hommes, de quatre cents cosaques à cheval, et de quatre pièces d'artillerie.

La marche de notre petit corps ne fut point inquiétée dans les gorges qu'il eut à franchir; les ennemis, sans doute, n'ayant pu être prévenus à temps, ne s'étaient pas préparés à une attaque, ou ils ne se croyaient plus en forces suffisantes pour nous disputer le passage. Ils étaient bien assurés d'ailleurs de nous couper la retraite, et de nous faire alors payer bien cher chaque pas qui nous rapprocherait de la plaine. Nous suivions silencieusement les bords d'un torrent dont la largeur et les sinuosités variaient à chaque instant. A chaque défilé que l'on n'avait pas eu le temps de reconnaître, il s'engageait de vives escarmouches d'abord, garde qui faisaient retentir du bruit de la mousqueterie les échos de la montagne, et ce n'était qu'au prix de pertes toujours plus sensibles que nous parvenions à forcer ces passages. En quelques jours nous retrouvâmes, comme une barricade vivante, nos fatigables ennemis.

Nous commençons enfin à apercevoir l'issue du vallon où nous nous étions engagés, lorsqu'au détour du chemin que nous suivions, et dans un défilé qui n'avait pas même une demi-portée de fusil de largeur, nous vîmes que nos ennemis, dont la fureur était montée jusqu'au plus féroce dédain de la vie, tenaient ferme derrière un abattis composé d'arbres et de blocs de granit amoncelés à sept ou huit pieds de hauteur. Un audace si inattendu nous surprit: car si ce dernier effort tenté pour arrêter notre marche venait à échouer, il ne leur restait plus aucun asile, et, rejetés dans la plaine, ils n'avaient d'autre sort à attendre que d'être individuellement traqués et abattus comme les bêtes de la forêt. Cet abattis se montrait couronné, dans toute sa longueur d'une ligne de bonnets circassiens dont les longs

poils ombrageaient des yeux flamboyans d'ardeur guerrière, et sous cette chaîne de bonnets poilus s'étendaient, comme une longue batterie, des carabines dont nous connaissions l'excellent tir et la longue portée.

Au commandement du général, une chaîne de tirailleurs se forma avec autant de rapidité que de précision. Au second commandement du chef, toute la masse s'ébranla et se porta, au pas de course, sur la barricade. Le cri d'ourra! si redoutable aux montagnards, remplit le vallon, et les tirailleurs, deux à deux, la baïonnette en avant, s'élançèrent vers le boulevard improvisé, qui ne se trouvait qu'à deux cents pas des assaillans. Chaque soldat russe voyait deux ou trois carabines braquées sur lui, mais pas un coup ne fut tiré. A chaque pas, la distance s'amointrissant, le but devenait plus sûr et la mort plus certaine, et cependant aucune détonation n'interrompait encore le silence, que ne troublait que l'incessant roulement des tambours. La course des tirailleurs se ralentissait et le cri d'ourra faiblissait; celui-ci s'éteignit enfin, et toute la chaîne s'arrêta. Mais alors retentit le cri du capitaine: *Je le vois, la neuvième m'attend!* Et à l'instant même il s'élança, l'épée à la main, à la tête de sa compagnie. A ce moment toute la troupe reprit sa course, saluée de quelques coups de fusil tirés de la barricade.

Nous allions riposter sans en avoir reçu l'ordre, lorsque se fit entendre le cri du commandement: *Ventre à terre!* Qui pourrait exprimer ce qui se passa en chacun de nous entre ce commandement et le signal de son exécution. De chacune des carabines braquées sur nous, nous nous sentions encore immobiles et muettes, la mort semblait prête à s'élançer sur nous, tandis que le devoir nous enchaînait, immobiles encore et sans défense, sur le terrain, jusqu'à ce que le signal du cornet nous fit étendre à terre. Ainsi couchés, tirailleurs et réserve, tout à coup passe au-dessus de nous, avec le sinistre sifflement connu des soldats, la charge des quatre pièces placées en batterie en arrière de la réserve, et la mitraille fit son terrible office dans les rangs serrés des défenseurs de la barricade.

Les Absèques qui, dans l'espérance de voir avancer de plus près nos tirailleurs, avaient gardé leur feu, n'auraient pas laissé notre artillerie les approcher de si près, si elle n'eût été masquée par les rangs serrés de notre réserve; leurs longues canardières auraient, sans aucun doute, atteint et abattu chevaux et canonniers s'ils avaient pu les apercevoir. A cette décharge, des hurlemens effroyables s'élevèrent parmi eux; une décharge de mousqueterie, sans ordre et sans direction, partit, et, à ce moment, toute la chaîne des tirailleurs, instantanément relevée, s'élança, impétueuse et terrible, sur l'abattis. Un instant suffit pour le franchir, et le massacre commença.

Les précautions militaires décrites plus haut sont loin de suffire pour assurer l'invulnérabilité du territoire russe contre les soudaines incursions des Tcherkesses, et pour protéger les populations agricoles contre leurs conséquences. Hommes et bétail deviennent alors la proie des brigands, et, dans ce genre de pillage, Cosaques et Absèques se montrent également expéditifs. Mais lorsque les audacieux guerriers de la montagne ont réussi à exécuter un pareil coup de main, nos troupes ne manquent guère de leur rendre la pareille. Une expédition, secrètement combinée, va les chercher jusque dans leurs aouls ou villages, et de sévères représailles les font repentir de leurs succès.

La marque ordinaire des approches d'une expédition ennemie est le profond silence que l'on remarque sur la rive opposée du Kouban; les lours eux-mêmes suspendent leurs hurlemens nocturnes dans les épais bocages qui couvrent le terrain neutre jusqu'au pied de la montagne. Alors toute la ligne russe se tient sur ses gardes et redouble de vigilance. Si, malgré ces précautions l'ennemi réussit dans quelque soudaine irruption, la manœuvre qu'ordinairement on déploie contre eux, consiste à les envelopper ou à les poursuivre sur l'autre rive, de manière à leur couper le chemin de la montagne. Mais si l'on vient à échouer dans ces manœuvres, qui exigent autant d'adresse que de célérité, on va les chercher jusque dans leurs retraites afin de les châtier de leur audace.

Comme les Tcherkesses n'exécutent leurs mouvemens que de nuit, la première chose à faire, c'est de découvrir leurs traces. Cette opération n'a rien de difficile sur les plages sablonneuses qui s'étendent le long du Kouban; mais là où la plaine est couverte d'herbages, leurs traces disparaissent quand elles ne sont pas suivies de très-près. C'est pourquoi les Russes ont soin de placer en ces endroits de longues lignes de petites pierres qui, sans écraser la tige des herbes, la courbe jusqu'à terre. Lorsque le poids est ôté, l'herbe se relève d'elle-même et fait voir que quelq'un a passé par là.

Ce moyen suffit souvent pour découvrir la direction qu'ils ont prise, assez à temps pour pouvoir les couper dans la montagne, et cette dernière opération manque, dans ce cas, rarement son but, parce que leurs chevaux sont fatigués de leur lointaine expédition, tandis que ceux des Russes sont frais et en haleine. Quelquefois cependant ils parviennent à gagner leurs retraites et à y conduire leur butin. Alors il devient indispensable de les y surprendre pour leur infliger un sévère châtiement.

Après une expédition de ce genre qui leur avait très-bien réussi, le général Zass parvint à être bien informé de la contrée dont ils étaient sortis. Les sentiers et les défilés qui y conduisent n'avaient pas encore été explorés par les Russes. Jamais cependant on ne manque de trouver quelque un des Circassiens neutres qui, pour une somme de 80 roubles d'argent, s'offre à leur servir de guide. Le général dépêcha un de ces hommes vers la contrée désignée; il lui remit une grande montre en argent, lui enjoignant de se rendre seul à l'aoul ennemi, mais de marcher comme s'il était chargé de la conduite d'un corps de troupes; de s'arrêter au bord des torrens et aux défilés, le temps nécessaire pour s'assurer des gnis des uns et de la longueur et de la largeur des autres, et de se mettre à même de pouvoir à son retour rendre un compte exact du nombre de tours qu'aurait faits l'aiguille de sa montre autour du cadran. C'est que rien n'est plus important que de calculer la durée des marches de manière à ce que la colonne atteigne l'aoul une demi-heure au moins avant le lever du soleil.

Le guide revint, et, du nombre d'heures qu'il avait employées à sa course, le général conclut que la distance était trop considérable pour pouvoir être franchie en une nuit. Il donna donc l'ordre de se mettre en route le soir même et de se porter, pendant toute la nuit, en une marche forcée, jusqu'à un point de la vallée que désignait le guide comme propre à servir à une halte au bivouac du jour. La journée entière se passa, comme en toute

circonstance pareille, dans le plus profond silence.

Il est alors défendu de faire la cuisine et même de faire n'est qu'à voix très-basse que l'on peut se parler ou faire le mot du commandement; car le plus petit bruit suffit à éveiller l'attention des montagnards, et des signaux de transmission à l'instant de prendre les armes dans toutes les vallées. Les chevaux-mêmes sont dressés à ne hennir, et, si quelqu'un d'eux prend la mauvaise habitude de souffler en respirant, il est mis à mort par les Cosaques qui, comme impropre à ce service.

(La suite à un prochain numéro.)

## Théâtre-Royal-Français.

Jeu de 25 janvier. (Représentation N° 93.)

### LA REINE DE CHYPRE.

Grand-opéra en cinq actes, paroles de M. de St.-Georges, musique de M. Halévy; orné de trois décorations nouvelles de la composition de M. Hove. Divertissemens de M. Bolzaguet. Costumes entièrement nouveaux, dessinés par M. Berkhout, cost. Chier.

On commencera à six heures et demie.

Samedi 27 janvier. Première représentation de: L'HOMME BLANC, drame nouveau en deux actes.

## Koninkl. Nederd. Schouwbur.

Op Vrijdag 26 Januarij 1844 (N° 25 in het abonnement.)

### ROBIN, OF DE GEDEKSCRIJFEN.

Tooneelstuk in drie bedrijven, naar het fransch van Arago en Paul Verdoor door heer J. Laurillard. Versierd met dezelfs decoratiën, en een verderen tooneelmatigen toestel.

Gevolgd door:

### de Twee Vlakken, of het Dorp in opschudding.

Kluchtig blijspel met zang in één bedrijf, vrije navolging.

De aanvang precies ten half ZEVEN uur.



## SIROP DE DIGITALE

de LABELONIE, pharmacien à Paris. Ce sirop est prescrit avec le plus grand succès par les meilleurs médecins contre les palpitations de coeur, oppressions, asthme, catarrhes chroniques, rhumes et toux opiniâtres et contre les divers hydromys. Pharmaciens dépositaires: Rotterdam E. van Sant Koff, dépositaire-général pour toute la Hollande, et auquel toutes les demandes doivent être adressées; Arnhem, S. Romeyn; Bois Du, M. D. Bosch; Breda, A. P. Massens; H. I. van den Goorbe La Haye, Stolker; Maastricht, Grossier; Middelbourg, Blaeker; Ligny, Nimégue, I. H. Coenen; Utrecht, A. P. Milius, et dans toute ville chez les pharmaciens dépositaires des remèdes spéciaux. Toutes les bouteilles doivent être recouvertes d'une capsule en étain laquelle sont gravés ces mots: *Sirop de Digitale de Labelonie.* 62.

## Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 23 Janvier.

	Int.	22 janv.	23 janv.
Dette active . . . . .	5	100	100
Dito d'or . . . . .	2	85	85
Syndicat . . . . .	4	94	94
Dito . . . . .	3	—	—
Société de Commerce . . . . .	4	100	100
Dito nouvelle . . . . .	4	—	—
Emprunt de 1836 . . . . .	4	—	—
Dito des Indes . . . . .	5	—	—
Chemins de fer du Rhin . . . . .	4	—	—
Dito de Harlem . . . . .	69	69	69
Dito de Rotterdam . . . . .	69	69	69
Act. du lac de Harlem . . . . .	5	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1818 . . . . .	—	108	108
Dito dito 1828 & 1829 . . . . .	—	108	108
Inscript. au Grand Livre . . . . .	6	—	—
Certificats au dito . . . . .	6	—	—
Dito inscriptions 1831 & 1833 . . . . .	5	100	100
Emprunt de 1840 . . . . .	4	97	97
Dito, chez Meiglit et Comp. . . . .	4	90	90
Dito, chez Meiglit et Comp. . . . .	5	5	5
Dette différée à Paris . . . . .	—	6	6
Espagne . . . . .	—	—	—
Ardoins . . . . .	5	21	21
Obligations Goll. & Comp. . . . .	5	—	—
Autriche . . . . .	—	—	—
Dito métalliques . . . . .	5	—	—
Dito dito . . . . .	2	—	—
Angleterre . . . . .	—	—	—
Cons. Ann. . . . .	8	—	—
France . . . . .	—	—	—
Inscriptions au Grand-Livre . . . . .	3	—	—
Pologne . . . . .	—	—	—
Actions 1836 . . . . .	7	—	—
Brésil . . . . .	—	—	—
Cons. Ann. . . . .	5	—	—
Portugal . . . . .	—	—	—
Obligations à Londres . . . . .	2	47	47

Bourse de Paris du 22 Janvier.

	Int.	22 janv.	ouvert.
France . . . . .	—	124 90	—
Trois pour cent . . . . .	—	82 65	—
Emprunt Ant. . . . .	—	80	—
Espagne . . . . .	—	—	—
Anc. différ. . . . .	—	—	—
Nouv. dito . . . . .	—	—	—
Naples . . . . .	—	—	—
Certificats Falconet . . . . .	—	106 95	—
Pays-Bas . . . . .	—	—	—
Dette active . . . . .	2	55	—
Dito active . . . . .	5	107	—
Belgique . . . . .	—	—	—
Banque belge . . . . .	—	695 00	—
États-Unis . . . . .	—	—	—
Obligations de la Banque . . . . .	—	—	—

Bourse d'Anvers du 22 Janvier.

Métalliques, 5 % 114. — Naples, 5 % . — Ardoins, 5 % 20. Dette différée ancien, . — Passive, 5 % 6 1/2. — Lots de Hesse, 68. Cours après la Bourse (2 1/2 heures). Ardoins, 20 P. — Coupons, .

Bourse de Londres du 20 Janvier.

3 % Consol. 96 1/2. — 2 1/2 % Holl., 54 1/2. — 5 % 100 1/2. — 5 % Emp. . — Esp. 5 % 22 1/2. — Id. 3 % . — Port. 5 % . — 10 1/2 % . — Russes, .

Bourse de Vienne du 16 Janvier.

Métalliques, 5 % 111 1/2. — Dito, 4 % 106 1/2. — Dito, 3 % 76 1/2. — 1834. — Actions de la Banque 1680.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lago Nieuwe.

Dépôt-général à Amsterdam chez M. SCHOONEVELD, Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN RYEN SNOECK, Nieuwe.

(1) Cet officier avait été dégradé et envoyé à l'armée du Caucase pour cause de duel; mais les officiers à qui cette peine, déshonorante partout ailleurs qu'en Russie, est infligée pour causes de cette espèce, sont toujours distingués de ceux qui y sont condamnés pour des délits civils; les généraux se font même une sorte de devoir de les agréger en qualité de volontaires aux expéditions dangereuses, afin de trouver le moyen de les récompenser, pour change de distinction, et de leur pardonner, à la clémence de l'empereur, et de leur procurer ainsi, par ce moyen extraordinaire, le moyen de se venger à leur grand plaisir.

(Note du traducteur.)